

25 - Réserves des Musées du Centre - Programme complémentaire de travaux - Demandes de subventions

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 14 mai 2012, le Conseil Municipal a validé l'avant-projet de réhabilitation des bâtiments situés au 3-5 rue du Port Citeaux destinés à accueillir les futures réserves des musées du centre.

Les grandes orientations concernant l'aménagement du bâtiment ont été validées par cette même délibération, à savoir :

- création d'un monte-charge et d'un quai de déchargement et chargement des œuvres ;
- remise à niveau des planchers ;
- contrôle climatique sur l'ensemble des bâtiments (les bâtiments A et B étaient jusqu'à cette phase en option dans le dossier) ;
- mise en place de doublage en brique crue sur l'ensemble des bâtiments en régulation des variations hygrométriques et en complément du système de traitement du climat ;
- réfection de l'étanchéité sur le bâtiment C et dévoiement sur l'extérieur de l'ensemble des descentes d'eau fluviales.

La première consultation auprès des entreprises a fait apparaître un dépassement important par rapport à l'enveloppe prévisionnelle ; à cette occasion, il a été constaté que l'estimation de l'équipe de maîtrise d'œuvre était sous estimée en-deçà d'environ 37,50 % des offres des entreprises.

Il a donc été décidé de déclarer sans suite par le pouvoir adjudicateur l'ensemble des lots et de reprendre globalement le dossier.

Les ajustements apportés au projet (réaffectation de certains espaces et suppression de la mise à niveau du RDC du bâtiment C notamment) ne modifient pas l'essentiel du projet et prennent en compte les préconisations de la Direction des Musées de France quant à la sécurité et au contrôle climatique lié à la diversité des œuvres et surtout des matériaux (bois, métaux, tissus...) sensibles aux écarts brutaux de température ou d'hygrométrie.

Un programme complémentaire a donc été étudié portant sur l'aménagement du RDC du bâtiment C, le contrôle climatique sur l'intégralité du RDC des bâtiments A, B et C ainsi que la mise en place d'un système de vidéosurveillance. Ce programme est évalué à 200 003,43 € HT, soit 239 204,10 € TTC, et pourrait faire l'objet d'un financement de 50 000 € de la DRAC.

Ce programme complémentaire se décompose comme suit :

Cloisons briques et enduit terre	48 076,00 € HT
Doublage des cloisons et peintures	11 536,00 € HT
Menuiseries intérieures bois	5 968,00 € HT
Faux-plafond isolant bât C étage 2	11 583,00 € HT
Ondulateur (sécurisation des installations contrôle d'accès et traitement d'air)	9 600,00 € HT
Traitement climatique RDC bât A, B, C	76 707,00 € HT
Vidéosurveillance	27 000,00 € HT
Réseau aéraulique	9 533,43 € HT
Total programme complémentaire HT	200 003,43 € HT
TVA à 19,6 %	39 200,67 €
Total programme complémentaire TTC	239 204,10 € TTC

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne de crédit 23.323/2313.005068 CS 33000.

Le plan de financement prévisionnel de cette tranche de travaux complémentaire s'établit comme suit :

Part ETAT (DRAC de Franche-Comté)	50 000,00 €
Part Ville de Besançon (y compris TVA)	189 204,10 €
TOTAL TTC	239 204,10 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme complémentaire défini ci-dessus et le coût prévisionnel ;
- se prononcer sur le plan de financement prévisionnel ;
- autoriser M. le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat (DRAC).

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.